

CONSEIL MUNICIPAL DU 09-03-2026

PRESENTS : ABRIAL Raymond – ALLARY Jean-Pierre – DEMARS Helene -- DUNIS Lucien (Pouvoir de SABATIER Mylène) -- GRAS Suzanne– MARCON Yves – MIRAMAND Christine (Pouvoir de LIOGIER Renée) -- MONCHAMP Audrey – PRUD'HOMME Sebastien

EXCUSE(E)S : MOULIN Serge – SEFOURT William — SABATIER Mylène (Pouvoir à DUNIS Lucien) – LIOGIER Renée (Pouvoir à MIRAMAND Christine)

Secrétaire de séance : Suzanne

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux.

Et relate les problèmes que nous avons eu au cours de ce mandat.

Il remercie particulièrement M. MARCON.

Approbation du PV précédent (27-11-2025) : à l'unanimité

Demande de subventions MAM auprès de la Région

Subvention région

Monsieur le maire évoque au conseil municipal que la commune de **Saint-Pierre-Eynac**, la commune de SAINT-PIERRE-EYNAC a pour projet la construction d'une MAM, d'un bureau infirmier et d'un dépôt pour un Financement à hauteur de 150 000 euros par la Région pour la création de la M.A.M.
Vote à l'unanimité

Demande de subventions

Demande de subvention de certaines association extra communale :

*Association des paralysés de France – Subvention non accordée

*Association des jeunes sapeurs-pompiers du Brignon Solignac – Subvention non accordée

*Agir ensemble pour une route sûre – (Voir s'ils proposent une action sur St Pierre) – En attente (sera statuée ultérieurement).

CFU

M. le Maire explique au conseil municipal que désormais la commune est passée au compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Il explique également que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents.

Après une présentation générale du CFU de la commune et après en avoir délibéré sous la présidence du 1^{er} adjoint, à l'unanimité (Monsieur le Maire s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil municipal décide de voter le CFU à l'unanimité.

Divers

Convention SPA

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de convention envoyée par la SPA afin de mettre en place une convention de partenariat entre la Commune et la SPA pour le service fourrière. Cette convention exclue la capture des chiens errants de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Le montant de la participation communale pourrait s'élever à 1092.60 € (0,90 € X 1 214 hab).

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA au titre de l'année 2026.
- Dit que la participation de la commune de **1092.60 €** sera inscrite au Budget communal 2026.
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vente BRUN/RIMBAULT

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la demande du cabinet notarié SCCS-NOTAIRES ASSOCIES évoquant la vente BRUN/RIMBAULT dont l'accès à la parcelle cadastrée section B969 doit s'effectuer par les parcelles cadastrées section B n°342, B356 et B357 (bien de section).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE :

Article 1^{er} :

D'autoriser l'accès à la parcelle B969 via les parcelles B342, B356 et B357.

Adhésion au service commun de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal pour l'exercice d'une compétence non transférée

La mutualisation au sein de la Communauté de communes permet de garantir des services sur notre territoire rural et de répondre à des nouveaux besoins des communes.

L'intervention d'agents techniques en renfort dans les communes en est une illustration.

L'objectif est de permettre aux communes de garantir la qualité et la continuité des services.

Notre commune a besoin de façon ponctuelle de techniciens pour l'entretien des espaces publics sur le territoire communal, mais l'embauche d'un agent (supplémentaire) à l'année n'est pas envisageable pour notre commune. Pour sa part, la communauté de communes emploie des agents, qui sont occupés à la Station des Etables et au Domaine Nordique du Mézenc de début novembre à fin avril, mais qui peuvent être disponibles les six autres mois de l'année. La mise en commun de moyens et de ressources humaines est une réponse pour offrir des services correspondant aux attentes des communes, et pour mutualiser les coûts.

C'est sur la base de ces éléments que la convention ci-après annexée a été rédigée et qu'elle est proposée à l'adhésion de notre commune.

Cette convention propose ainsi l'adhésion au service commun « Services techniques » au profit des communes, doté d'un personnel technique employé par la Communauté de Communes, en vertu de

l'article 5211-4-2 du CGCT. Elle vise à énumérer les prestations assurées par le service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et à désigner la structure de gouvernance qui analysera son activité.

La création de ce service commun n'emporte aucun transfert de personnel, qui reste rattaché aux services techniques de la Communauté de Communes.

La convention et le contrat de prestation ont été/seront (normalement, l'avis est préalable) soumis à l'avis du Comité Social Territorial le 07/04/2026. Vote à l'unanimité

Subvention exceptionnelle MAM

Monsieur le Maire a été sollicité par la personne en charge de la MAM Picoti Picota de Saint-Pierre-Eynac car elles rencontrent des difficultés financières du au départ de l'une des assistantes maternelles et également dû à de nombreux imprévus.

La MAM étant un service essentiel pour les habitants de la commune, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à la MAM Picoti Picota afin de l'aider à supporter le coût financier généré par les imprévus rencontrés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi du 12 avril 2000, loi N° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations et notamment les articles 9-1, 10, 10-1 relatives aux subventions

Après l'échange entre monsieur le Maire et les personnes en charge de la MAM,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **1000 €** à la MAM Picoti Picota domiciliée à Aupinhac, 43260 Saint-Pierre-Eynac afin de les aider pour le paiement de leurs factures.
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers

Travaux de maintenance forêt sectionale de Lachamp, Lardeyrol, So

Vu avec la personne de l'ONF

Coupe d'éclaircissement au-dessus de Montplot (20 hectares)

Obligation de repeindre les limites (marquage) pour un montant de 4090 euros fait par l'ONF (la commune n'a pas d'obligation de choisir l'ONF, mais il s'engage à faire remettre les parcelles en état).

Chauffage de l'église

En ce qui concerne le chauffage de l'église 2 propositions par 4 entreprises (2 fiouls, 2 électrique) ont été transmis à la commune.

Devis fioul représente un montant X2 par rapport à l'électrique.

En accord avec le curé et la responsable de la chorale un chauffage électrique serait le plus judicieux.

Pose de 4 radiants au sein de l'église.

L'Église n'est occupée qu'une dizaine de fois en période hivernale

Avantage de l'électricité : Pas de bruit, facilité de mise en route, (1/2 heure avant la messe)

Montant devis 9 700 euros.

Fondation Patrimoine

391 adhérents et 119 communes en Auvergne

La fondation nous demande d'adhérer pour un montant de 200 euros.

M. le Maire propose qu'on adhère.

(Le renforcement du clocher de l'église est un projet à envisager).

Cession E808 et suivant

Terrain pris à des propriétaires privés (env. 3) à Marhnac pour élargir la route (une bande d'environ 1m) Parcelle E808.

Travaux faits mais non régularisés chez le notaire.

Une délibération sera prise par la commune pour régulariser la situation (en attente du retour du cabinet notarié sur le sujet).

Extension de réseau BT Monnac

4 lots sont encore à réaliser.

Aujourd'hui, 1 seul lot a été vendu.

Le syndicat d'électrification veut bien faire les branchements mais souhaite faire payer le propriétaire du lot vendu pour la globalité des lots.

Proposition de faire une convention signée par tous les propriétaires qui permet que la commune paye le syndicat d'électrification, et ensuite de faire payer aux propriétaires les branchements au moment de la vente (environ 1 000 euros par propriétaire)

La mairie se renseigne si cette convention est possible.

Couleurs des rideaux

A voir avec les institutrices pour confirmer la couleur.

Couleur des poteaux (école)

Thermolaqué ou galvanisé (anti-corrosion) Choix : Galvanisé.

Election tour de rôle

08H10H	Raymond	Helene	Christine
10H 12H	Raymond	Jean Pierre	Renée
12H 14 H	Yves	Lucien	Suzanne
14H 16H	Yves Raymond	Lucien	Suzanne
16H 18 H	Raymond	Sebastien	Suzanne

Dépouillement : Tous les membres du CM seront présents à l'exception de Mme DEMARS.

M. ALLARY explique qu'à Marcihac, le bord de route s'effondre (le mur s'est effondré du fait que les camions passent tous les jours).

FIN DE SEANCE : 20H50